

Comité Technique de Suivi (CTS) de la Consolidation du Fichier électoral selon l'Accord Politique du 20 août 2015

Rapport Au Comité de Suivi

12 septembre 2015

❖ Objectifs

Les objectifs de la mission du Comité de Suivi de la Consolidation du Fichier électoral sont principalement les suivants, comme indiqués dans l'Accord Politique du 20 août 2015 :

- de veiller à ce que les opérations de consolidation du fichier et de la finalisation de la liste électorale se déroulent dans la transparence, conformément au chronogramme technique et au cadre légal ;
- d'alerter les autorités compétentes pour tout problème de nature à compromettre le bon déroulement des opérations de consolidation du fichier et de finalisation de la liste électorale ;
- de veiller à l'identification, à l'évaluation et à la correction de toutes les anomalies ;
- de contribuer à la recherche des solutions aux problèmes de nature à compromettre le bon déroulement des opérations de consolidation du fichier et de la liste électorale ;
- de veiller à ce que la CENI mette à la disposition des partis politiques une copie du fichier électoral et la cartographie complète des bureaux de vote.

❖ Composition du Comité de Suivi

Le Comité de Suivi se compose des membres suivants :

Coordinateurs internationaux :

M. Steven Wagenseil, représentant de PNUD - président du Comité
Mme. Eirini-Maria Gounari, représentante de l'UE – rapporteur du Comité
Mme. Léa Ahougbenou Dogbo, représentante de l'OIF
M. Leon Brice, représentant de la CEDEAO

Experts de la Mouvance présidentielle :

M. Aly Bocar Samoura, représentant de la mouvance
M. Bakary Mansaré, représentant de la mouvance

Experts de l'Opposition :

M. Ibrahima Diogo Baldé, représentant de l'opposition
M. Bella Barry, représentant de l'opposition, qui a été substitué le 10 septembre par M. Extase Akpotsui, arrivé de Belgique

ABS

B. Barry
T. Barry

R. Barry

ul 1

Experts de la Société Civile :

Mme. Nanténén Koné, REFMAR, Chargée de la Communication et des questions électorales

Dr. Alpha Abdoulaye Diallo, représentant de CNOSCG/CODE

Intervenants de la CENI :

Mme. Djénabou Touré Camara, Directrice Adjointe du Département Planification

Maître Amadou Kebe, Directeur du Département Juridique

Opérateur technique de la CENI

M. Edmond Felix Kouka, Project Director, Integration & Consulting Services, Government Programs SEALAM, GEMALTO

Observateurs :

Mme. Adina Borcan, Analyste Electorale, MOE UE

Mme Dana Fischer, USAID, Senior Advisor, Democracy and Governance

M. Ervin Massinga, Deputy Chief of Mission, Ambassade des Etats-Unis

❖ *Approche méthodologique générale*

Le Comité a tenu sa première réunion le vendredi 4 septembre, et espérait achever ses travaux le 9 septembre en mettant à la disposition du Comité de Suivi son rapport (*Veillez trouver ci-joint les comptes-rendus des réunions du Comité*).

Après trois réunions de concertation, une rencontre pour échange d'informations avec Mme Camara et une lettre en date du 5 Septembre adressée au Président de la CENI avec des questions exhaustives sur le fichier électoral (*ci-joint*), le Comité a finalement pu avoir accès, le dimanche après-midi, au site central (Villa 33) de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Suite à une présentation et des explications données par le directeur du projet de Gemalto, l'opérateur international chargé de la révision du fichier électoral, les représentants de la Mouvance et de l'Opposition, experts informatiques, ont eu accès au système pour lancer des différentes requêtes sur la base de données centrale.

La CENI a créé une vue permettant au Comité d'avoir accès aux tables de la base de données. Un ou plusieurs assistants techniques étaient disponibles pour répondre aux questions techniques du comité. Le Comité souhaite exprimer ses remerciements les plus sincères pour la coopération et l'assistance qu'elle a reçue au cours de sa mission de la part de la CENI. Pendant les cinq jours que les membres du Comité avaient lancé des requêtes sur la base de données, ils ont pu confirmer la transparence et la disponibilité de la CENI et de son prestataire Gemalto par rapport aux réponses apportées à leurs questions.

ABS

ue

2



7

Pr.

Jusqu'à la fin de la journée le 11 septembre, le Comité avait épuisé presque toute la liste des questions déposées à la CENI, sauf la requête relative aux photos des probables mineurs. Pour cette requête restée en suspens, la Mouvance et l'Opposition n'ont pas pu accorder leurs voix sur le nombre de photos à visualiser. En effet, l'Opposition proposait d'examiner un échantillon de 5% de la population des électeurs a) nouvellement inscrits, b) dont l'âge varie entre 18 et 25 ans, et c) qui sont nées un 1^{er} janvier ou un 1^{er} juillet. Le nombre d'électeurs remplissant ces trois critères s'élève à **243.196 électeurs**, l'Opposition voulait donc visualiser les photos de **12.000 personnes** (en chiffres ronds). Pour l'Opposition qui cherchait surtout à identifier des mineurs par la visualisation des photos, seule l'importance de la taille de l'échantillon peut lui permettre d'atteindre les objectifs visés.

Il faut souligner que l'insistance de l'Opposition pour disposer d'une grande taille pour l'échantillon venait du fait qu'elle soupçonne qu'un nombre important des nouveaux inscrits nés le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet étaient des mineurs. A cet effet, elle a interrogé la base pour obtenir le nombre total des électeurs inscrits nés un premier janvier (01/01). Le résultat de cette requête a affiché **484.380** électeurs. Ensuite, l'Opposition a lancé une requête pour les électeurs inscrits nés un premier juillet (01/07) et a obtenu un total de **114.868** électeurs. En cumulant les résultats de ces deux requêtes on obtient un total de **599.248** électeurs inscrits valides nés les 01/01 ou les 01/07, soit **9,91%** des électeurs inscrits valides et éligibles du fichier unifié de 2015 (à savoir **6.042.647** électeurs valides).

Le Comité a arrêté que sur cette question d'enrôlement des mineurs dans le fichier, il serait mieux d'interroger la population des électeurs a) inscrits en 2015, b) nés un 1^{er} janvier ou un 1^{er} juillet et c) qui sont âgés de 18 à 25 ans. Le Comité a lancé une requête avec ces critères et a obtenu un nombre total de **243.196** personnes.

La Mouvance quant à elle trouvait que la taille de l'échantillon à visionner proposée par l'Opposition était trop grande. Elle estimait par ailleurs que le Comité n'était pas en mesure de visualiser 12.000 images et de porter un jugement objectif sur l'âge d'un électeur à la seule vue de sa photo. Elle pensait que la conclusion ne sera objective qu'après s'être rendu sur le terrain pour voir de visu l'électeur concerné. Elle demandait alors que la taille de son échantillon soit réduite.

Il importe de noter que la Mouvance n'est intéressée que par la qualité des images. Dans ce cadre, la Mouvance propose que le choix de la population dont les photos seront visualisées se fasse selon un critère géographique qui correspond aux CARLE, comme suit : il y a 8 régions administratives, dans chaque région on choisit 3 CARLE au hasard et de façon aléatoire on choisira 25 personnes de chacune 3 CARLE, ce qui donne un total de 600 personnes seulement.

Des moments très tendus ont été notés pendant les réunions par rapport à la question des mineurs possiblement enrôlés sur le fichier, notamment sur la manière pour lancer des requêtes sur ce sujet. Pour les représentants de la

ABS

BH
Ete

Pr.

ue 3

Mouvance, il était suffisant d'identifier si il y a des mineurs inscrits par leurs dates de naissance.

Vu qu'un accord du Président de la CENI est requis pour cette recherche, une deuxième lettre a été adressée au Président de la CENI en date du 9 Septembre pour autoriser cette tâche.

Étant donné que les deux parties n'ont pas pu trouver un consensus pour le nombre d'images à visionner, malgré plusieurs jours de discussions sur le sujet, le Comité a décidé de renvoyer au Comité de Suivi cette question relative à la taille de l'échantillon à visualiser.

En outre, la mission du Comité a veillé à répondre à un certain nombre de préoccupations relatives à la qualité du fichier électoral. Pour répondre à l'ensemble de ces préoccupations, des travaux ont été menés par le Comité directement sur une vue du fichier électoral, par croisement de données annoncées par la CENI avec les données issues de la base de données électorale.

Après consultations du fichier électoral par requêtes, les résultats suivants ont été obtenus :

- Inscrits et électeurs retenus sur le fichier du 2015:
 - 6.693.491 citoyens inscrits (brut) dont :
 - 3.394.148 hommes et
 - 3.299.343 femmesSoit au total
6.042.647 électeurs valides, après dé-doublonnage et radiation

Le Comité Technique de Suivi s'est assuré que toutes les données de la révision des listes électorales de 2015 ont été intégrées dans la base de données centrale.

La CENI a informé le Comité qu'elle a fait un progrès important par rapport au nombre des électeurs inscrits manquants de photo sur le fichier. Selon ses constats, tandis que sur le fichier de 2008, environ 457.000 électeurs n'avaient pas des photos, avec la révision de 2013, il ne restait approximativement que 10.000 électeurs sans photos sur le fichier de 2013. (N.B. Le Comité n'était pas en mesure d'affirmer ces informations.)

En revanche, le fichier unifié de 2015 comporte seulement **1.083** électeurs sans photo (« No Facial ») (données issues du fichier électoral). Après l'examen d'un échantillon d'images sur la liste générée (5.550 images), le Comité a constaté l'existence d'électeurs sans photos, marqués « Révision ». Selon la CENI, leurs images étaient corrompues -- illisibles et irrécupérables.

ABS

we

18/7
A. F.
L. L.

Bi.

Le Comité a ensuite lancé des requêtes dans le système informatique et a pu vérifier les questions suivantes:

- **Nombre d'inscrits du fichier unifié 2015 : 6.693.473**
- Nombre d'électeurs du fichier de 2013 : 5.206.118
- Nombre des nouveaux inscrits en 2015 : 1.487.355 (ce nombre inclue des doublons et invalides)
- Nombre d'électeurs masculins inscrits en 2015: 819.123
- **Nombre d'électeurs de 2015 valides** (sans des inscriptions multiples) : **1.429.737**
- Nombre d'électeurs de 2015 invalides (non éligibles) : 57.543
- **Nombre d'électeurs éligibles inscrits en 2015 : 1.409.940**

Ensuite, le Comité Technique a vérifié a) que les électeurs de 2013 sont inclus, b) que la répartition a été faite par zone (préfecture) et ainsi, que l'enrôlement des électeurs en 2015 s'est effectué selon le découpage administratif et non par CARLE, et c) que la somme des électeurs répartis dans les secteurs est égale au nombre total d'électeurs de 2015.

Par rapport aux données alphanumériques, le Comité a constaté qu'il n'y avait aucune donnée contenant des caractères spéciaux sur les nouveaux recensés de 2015, contrairement à 40 électeurs du fichier de 2013.

Le Comité a constaté que tous les électeurs (**6.042.640**) sont affectés aux bureaux de vote. Il est à noter que une affectation préliminaire a été faite par un programme automatique et que le traitement des transferts était toujours en cours.

Le Comité a lancé une requête sur des personnes se trouvant dans le fichier des électeurs valides et éligibles n'ayant pas 18 ans le 11 octobre 2015 ; Aucune personne a été identifiée dans le système.

Par contre, le Comité a remarqué une surreprésentation (entre 48,7% et 64,0%) des nouveaux électeurs se trouvant dans la tranche d'âge de 18-25 inscrits sur le fichier de 2015, dans les circonscriptions électorales suivantes : Ratoma, Siguiri, Faranah, Kissidougou, Kankan, Kérouané, Kouroussa, Mandiana, N'Zérékoré, Beyla et Matoto. Cela devrait pousser à plus d'investigations pour comprendre les raisons.

Une autre requête a été lancée pour identifier le nombre de Bureaux de Vote (BV) crée : le Comité a établi que provisoirement **14.426** bureaux de vote ont été créés, à la date de 8 septembre 2015.

Après, le Comité a exécuté une requête pour classifier le nombre de bureaux de votes par région administrative. Le Comité a pu constater les nombres suivants des BV par région administrative :

Afrique

Nombre des BV : 153
Nombre d'électeurs :
153.114

Boké

Nombre des BV: 1.329
Nombre d'électeurs :
511.644

ABS

unl

18/10/15
Date

Pr.

Conakry
Nombre des BV: 2.409
Nombre d'électeurs :
1.269.678

Kindia
Nombre des BV: 1.945
Nombre d'électeurs :
791.216

Europe
Nombre des BV: 15
Nombre d'électeurs :
120.148

Labé
Nombre des BV: 1.223
Nombre d'électeurs :
495.833

Faranah
Nombre des BV: 1.386
Nombre d'électeurs :
497.745

Mamou
Nombre des BV: 906
Nombre d'électeurs :
366.397

Kankan
Nombre des BV: 2.724
Nombre d'électeurs :
984.148

N'Zérékoré
Nombre des BV: 2.328
Nombre d'électeurs :
944.547

USA
Nombre des BV: 8
Nombre d'électeurs :
7.964

Une troisième requête a été lancée sur le nombre des BV possédant **plus de 1.000 (mille) électeurs**. Le Comité a constaté que **170 BV** ont plus de 1.000 électeurs. Ci-dessous la répartition par région administrative de ces BV avec plus de 1.000 électeurs :

Afrique	Nombre des BV :	82	Nombre d'électeurs :	113.326
Boké	Nombre des BV:	6	Nombre d'électeurs :	6.152
Conakry	Nombre des BV:	10	Nombre d'électeurs :	10.935
Europe	Nombre des BV:	9	Nombre d'électeurs :	14.604
Faranah	Nombre des BV:	2	Nombre d'électeurs :	2.307
Kankan	Nombre des BV:	21	Nombre d'électeurs :	28.259
Kindia	Nombre des BV:	30	Nombre d'électeurs :	35.855
Labé	Nombre des BV:	0	Nombre d'électeurs :	0
Mamou	Nombre des BV:	2	Nombre d'électeurs :	2.431
N'Zérékoré	Nombre des BV:	2	Nombre d'électeurs :	2.136
USA	Nombre des BV:	4	Nombre d'électeurs :	6.147

ABS

ml

6

on 10/4
rate

Pr.

Ensuite le Comité a lancé une requête sur le **ratio nombre d'électeurs / BV par région administrative**, avec les résultats suivants :

Afrique :

- Nombre BV : 153
- Electeurs : 153145
- Electeurs moyens par BV : 1.001
- Ratio : 1,06%

Kindia

- BV : 1.945
- Electeurs : 791.216
- Electeurs moyens par BV : 407
- Ratio : 13,44%

Boké :

- BV : 1329
- Electeurs : 511644
- Electeurs moyens par BV : 385
- Ratio : 9,18%

Labé

- BV : 1.225
- Electeurs : 495.832
- Electeurs moyens par BV : 405
- Ratio : 8,47%

Conakry :

- BV : 2409
- Electeurs : 1.269.678
- Electeurs moyens par BV : 527
- Ratio : 16,65%

Mamou

- BV : 911
- Electeurs : 366.398
- Electeurs moyens par BV : 402
- Ratio : 6,30%

Europe :

- BV : 15
- Electeurs : 20.147
- Electeurs moyens par BV : 1.343
- Ratio : 0,10%

N' Zérékoré

- BV : 2.333
- Electeurs : 944.587
- Electeurs moyens par BV : 405
- Ratio : 16,12%

Faranah :

- BV : 1.386
- Electeurs : 497.865
- Electeurs moyens par BV : 359
- Ratio : 9,58%

USA

- BV : 8
- Electeurs : 7.964
- Electeurs moyens par BV : 996
- Ratio : 0,06%

Kankan :

- BV : 2.756
- Electeurs : 984.158
- Electeurs moyens par BV : 357
- Ratio : 19,05%

Ensuite, ils ont lancé une requête sur le **nombre des BV avec moins de 500 électeurs**. Les résultats sont les suivants :

Afrique :

- BV : 23
- Electeurs : 2.051
- Electeurs moyens par BV : 89
- Ratio : 0,24%

Boké :

- BV : 1.032
- Electeurs : 324.400
- Electeurs moyens par BV : 314
- Ratio : 10,75%

ABS

and

Handwritten signatures and initials at the bottom left.

Handwritten initials at the bottom center.

Conakry :

- BV : 869
- Electeurs : 331.117
- Electeurs moyens par BV : 381
- Ratio : 9,05%

Europe :

- BV : 0
- Electeurs : 0
- Electeurs moyens par BV : 0
- Ratio : 0%

Faranah :

- BV : 1.078
- Electeurs : 307.990
- Electeurs moyens par BV : 286
- Ratio : 11,23%

Kankan :

- BV : 2.066
- Electeurs : 557.398
- Electeurs moyens par BV : 270
- Ratio : 21,53%

Kindia

- BV : 1.399
- Electeurs : 435.244
- Electeurs moyens par BV : 311
- Ratio : 14,58%

Labé

- BV : 887
- Electeurs : 296.344
- Electeurs moyens par BV : 334
- Ratio : 9,23%

Mamou

- BV : 682
- Electeurs : 227.572
- Electeurs moyens par BV : 334
- Ratio : 7,11%

N' Zérékoré

- BV : 1.558
- Electeurs : 452.339
- Electeurs moyens par BV : 290
- Ratio : 16,23%

USA

- BV : 4
- Electeurs : 1.817
- Electeurs moyens par BV : 454
- Ratio : 0,04%

La requête suivante lancée sur le système par le Comité concerne le **nombre total des doublons sur le fichier unifié** (de 2013 plus 2015) : soit **544.608**, dont 57.549 issus des inscriptions de 2015 et 487.059 issus de fichier du 2013. Il faut noter que ces doublons ont déjà été enlevés du fichier unifié des électeurs.

La **répartition des doublons** par circonscription était la suivante :

○ Ratoma :	63.598	○ Macenta :	15.408
○ Matoto :	50.971	○ Gueckedou :	14.666
○ N'Zérékoré :	34.567	○ Kindia :	14.392
○ Kankan :	33.137	○ Coya :	13.630
○ Siguri :	28.365	○ Mamou :	12.742
○ Kérouané :	21.989	○ Dubreka :	12.341
○ Kissidougou :	18.848	○ Labe :	12.285
○ Boke :	15.507	○ Dixinn :	12.010

ABS

we

BT
Extra

An.

○ Faranah :	11.925	○ Boffa :	3.987
○ Beyla :	11.667	○ Koubia :	3.104
○ Kouroussa :	11.664	○ Sénégal :	2.588
○ Pita :	11.572	○ Cote d'Ivoire :	1.773
○ Matam :	10.896	○ Espagne :	1.199
○ Mandiana :	10.669	○ Gambie :	1.127
○ Lelouma :	8.038	○ Angola :	1.093
○ Lola :	7.568	○ Liberia :	998
○ Forecariah :	7.289	○ Sierra Leone :	990
○ Mali :	7.243	○ Nigeria :	605
○ Dalaba :	6.675	○ Guinée Bissau :	527
○ Telemele :	6.449	○ New York :	256
○ Yomou :	6.345	○ France :	232
○ Dabola :	5.742	○ Gabon :	180
○ Fria :	5.057	○ Maroc :	155
○ Tougue :	4.961	○ Belgique :	118
○ Gaoual :	4.788	○ Pays Bas :	92
○ Kaloum :	4.332	○ Washington :	50
○ Dinguiraye :	4.105	○ Allemagne :	45
○ Koundara :	4.058		

Ensuite, le Comité a lancé une requête dans le système pour vérifier le document généré sur les secteurs qui ont fait objet d'anomalies lors de l'affichage : apparition multiple des électeurs sur listes provisoires. Les communes testées sont celles de N'Zérékoré et Ratoma. Les Membres du Comité ont donné leur satisfaction sur la qualité de l'échantillon qu'ils ont examiné (environ 5.500 données), acceptant qu'ils n'y aient pas des affichages multiples.

Suite à l'examen de cet échantillon, le Comité a constaté que la question sur la qualité des images a été satisfaite.

Pendant une réunion conjointe du Comité Technique et du Comité de Suivi, convoquée le Lundi matin, 14 Septembre 2015 par le Ministre de la Justice, l'Opposition et la Mouvanca ont eu l'opportunité d'exposer devant les représentants de la communauté internationale leurs arguments sur la question de l'examen d'un échantillon des électeurs. Suite à une longue discussion, le Ministre a conclu que le Comité Technique devra prendre un échantillon aléatoire de 12,000 électeurs à travers tout le pays qui correspondent aux trois conditions cités ci-dessus. Quand une image sort qui pourrait indiquer une personne mineure, le Comité tranchera avec l'aide des représentants de la société civile et les experts internationaux. Sur la question d'une révision éventuelle de l'historique des doublons, il était convenu que ce pourrait se faire lors d'un audit approfondi du fichier, après les élections.

Le Lundi après-midi, le Comité s'est réuni au Site Centrale de la CENI pour poursuivre cette démarche. L'opérateur technique a expliqué qu'il n'était pas techniquement possible de sortir un échantillon aléatoire de 12.000 personnes. Par contre, il a proposé d'offrir accès au Comité à la population

ABS

me

BT


Pr.

ciblé des 243,196 électeurs qui correspondent aux trois critères, laissant au Comité l'opportunité de chercher 12.000 personnes dedans, de manière aléatoire. Le fichier présentait la liste de ces personnes par groupe de dix-huit à la fois ; le Comité a décidé de sélectionner trois électeurs par page, au hasard, et regarder leurs images, pour arriver au plafond de 12.000.

Un représentant de l'Opposition étant arrivé en retard, il n'a pas eu l'opportunité d'entendre ces explications, et il a mis objection à la procédure. Après maintes discussions, parfois très animées, le Comité a commencé l'enquête du manière convenu. Au cours de l'après-midi de lundi 14 Septembre, le Comité a visionné quelques 8.500 images d'électeurs choisies au hasard, en raison de trois par page. Sur ces 8.500, il y en avait seulement 19 qui pourraient être des personnes mineurs.

Le Mardi matin 15 Septembre, le Comité s'est réuni encore pour compléter cette enquête. Encore, un représentant de l'Opposition a émis de fortes objections sur la procédure adoptée par le Comité, et un long débat a suivi. Le Comité a repris le travail après une pause pour déjeuner, en présence de seulement un des représentants de l'Opposition. Au cours de l'après-midi, le Comité a pu achever le visionnement de 12.222 images, pour sortir un total de 32 photos qui pourraient être des personnes mineurs. La distribution était la suivante :

- 6 photos de Kankan ;
- 6 photos de Mali
- 4 photos de Siguiri
- 4 photos de Ratoma ;
- 2 photos de Lélouma
- 2 photos de Labé
- 2 photos de Tougué
- 1 photo de Pita ;
- 1 photo de Dabola ;
- 1 photo de Faranah ;
- 1 photo de Lola ;
- 1 photo de Télémilé ;
- 1 photo de Boké

Questions en suspens :

A la date du 15 Septembre 2015, la majorité des demandes techniques du comité ont eu une réponse de la part de la CENI. Il reste néanmoins un point non satisfait, notamment :

- Le planning des tâches techniques et logistiques en cours ou à venir, préalables à la distribution des cartes d'électeurs.

La question du chronogramme des tâches qui restent à être effectué par la CENI n'est pas encore examinée. Gemalto a informé le Comité que la CENI était en mesure le 11 Septembre de lancer l'impression des cartes des

ABS

me

10

Pr.

BT
Eh

6/4

quelques régions dont le transfert des données est déjà terminé, ainsi que les affectations des électeurs aux bureaux de vote. M^{me} Camara de la CENI a informé le Comité qu'elle sera en mesure de donner ces informations après avoir obtenu l'accord du comité de la CENI qui s'occupe de la logistique. Le président de la CENI a dit au Président du Comité le Mardi après-midi que ces agents étaient en train de peaufiner ce chronogramme, et on devrait le recevoir le lendemain.

Aussi, il convient de noter que le Comité est chargé de veiller à ce que la CENI mette à la disposition des partis politiques une copie du fichier électoral et la cartographie complète des bureaux de vote. Ces deux tâches ne peuvent être finies qu'après la finalisation du fichier, et donc dépendent du chronogramme.

Réserves et Recommandations

Réserves de la Mouvance :

Le contrôle de la qualité des images, de l'authenticité des doublons, requiert des dispositions techniques avec l'opérateur gemalto et opérationnelles très considérables.

Les analyses des échantillons pour être statistiquement correctes, nécessitent des croisements avec des citoyens physiquement dans les secteurs à travers tout le pays.

Réserves De l'Opposition

L'esprit de la mission du comité qui consiste entre autres, à IDENTIFIER, À ÉVALUER ET À CORRIGER TOUTES LES ANOMALIES, n'a pas été respecté.

En effet, la CENI a procédé à l'impression des cartes électorales avant la fin des travaux du comité, compromettant ainsi la chronologie des tâches et les possibilités de correction préalablement à toute action de production.

La procédure de constitution aléatoirement, d'un échantillon d'électeurs, si elle est utile pour exprimer une tendance générale, n'a pas été de nature à permettre l'IDENTIFICATION dans les localités ciblées par l'opposition, des mineurs potentiellement inscrits et de procéder à la CORRECTION conformément à la mission du comité. L'UFR (Opposition) estime par conséquent qu'il existe dans le fichier électoral, un nombre non négligeable d'électeurs mineurs qui n'ont pas pu être descellés par la méthode appliquée.

Le refus de l'accès à l'historique des doublons n'a pas permis de tirer une conclusion satisfaisante de l'analyse des doublons.

L'affectation préliminaire des électeurs aux Bureaux de Vote par un système automatique pourrait emmener certains électeurs à être affecté à un bureau de vote éloigné de leurs domiciles.

ABS
BT
L'entre

ht.

Recommandations du Comité technique de Suivi du Fichier électoral :

Au regard des différents constats qui font état d'un système crédible, il sied de formuler les présentes recommandations dont la mise en œuvre est pertinente pour renforcer la fiabilité et la transparence du fichier électoral.

- Renforcer la traçabilité des opérations de mise à jour du fichier électoral.
- Mettre en place un système de gestion électronique des dossiers qui ont servi à l'inscription des électeurs pour les prochaines révisions de listes électorales.
- Renforcer les capacités opérationnelles du cadre de concertation permanent par le comité technique de suivi du fichier électoral après le scrutin pour pérenniser les compétences des experts nationaux en fichier électoral.
- Renforcer le contrôle de l'âge lors de la distribution des cartes et prendre les dispositions pour que les directives de la CENI en la matière s'imposent à tous.
- S'assurer alors que les cartes soient remises sans aucune exception, seulement aux personnes enrôlées elles-mêmes.
- Prendre des mesures strictes pour encadrer le vote par procuration.
- Envisager la mise en place d'un registre national d'état civil, utile à bien des égards, notamment dans le domaine électoral.
- Les photographies de la base électorale ne respectant pas du tout la norme ICAO, il est constructif de se poser la même question sur la qualité des empreintes digitales et de procéder alors à une évaluation globale du système d'information biométrique en termes de sa performance c'est-à-dire de sa précision (IDENTIFICATION ET EN AUTHENTIFICATION) et de son efficacité.
- Privilégier un système biométrique multimodale qui servira par ailleurs à l'état dans le domaine sécuritaire.
- Faire preuve d'une extrême vigilance pendant la capture des biométries.
- Le système d'information électoral devant évoluer dans bien des domaines, l'opposition exprime sa disponibilité et son souhait de contribuer à tout son cycle de vie, notamment dès la spécification du cahier des charges.

ABS

RM
Sif
Esh

Pr.

wel

Experts	Signature
<u>De la Mouvance Présidentielle :</u>	
M. Aly Boucar SAMOURA	
M. Bakary MANSARÉ	
<u>De l'Opposition</u>	
M. Ibrahima Diogo BALDÉ	
M. Extase AKOTSUI	
<u>De la Société Civile</u>	
Mme Nanténé KONÉ, Rapporteur a.i.	<i>NK par procuration ve</i>
Dr. Alpha Abdoulaye DIALLO	
<u>Représentants Internationaux</u>	
M. Steven WAGENSEIL, PNUD, Président	
Mme. Eirini-Maria GOUNARI, EU, Rapporteur	<i>ABSENTE</i>
Mme. Dogbo Léa AHOUGBENOU, OIF	
M. Léon BRICE, CDEAO CEDEAO	
CONAKRY, le 16 Septembre, 2015	